



Des vitraux pour embellir l'ancienne maison communale – P.9

La Commune modifie
ses horaires – P.3

Quelles aides en matière
énergétique ? – P.14





L'édito du Collège

Un Olivier a trouvé place devant notre administration. Il est issu d'une initiative extérieure au Collège : à l'approche des manifestations du 8 mai (commémoration de la capitulation de l'Allemagne), des membres du personnel de voirie avaient émis le souhait de planter cet arbre, symbole de paix et de liberté.

Le comité culturel, qui pilotait les commémorations du 8 mai, avait déjà arrêté son programme.

C'est pourquoi la plantation de cet Olivier a été postposée au 21 juillet, jour de notre fête nationale. Notre hymne met en avant le Roi, la Loi, la Liberté. La liberté a été particulièrement mise à l'honneur, à Villers, le 21 juillet 2022.

Deux familles villersaises ont participé activement à la journée, lui donnant tout son sens en ces temps où la guerre frappe à nouveau aux portes de l'Europe. Une centenaire de Vieux-Waleffe qui avait hébergé deux jeunes Juives durant la guerre, a vu son courage mis à l'honneur. Et une dame de Warnant dont la maman avait réussi à s'échapper d'un train qui la conduisait vers Auschwitz, où le reste de sa famille a péri, a pareillement participé à ce moment plein d'émotion.

L'émotion était palpable, ce jour-là.

Le personnel de voirie présent, conscient du moment, a renoncé à être rémunéré pour ses prestations.

Tout comme il l'avait déjà fait lorsque, le 21 juillet 2021, il avait accompagné quelques mandataires et citoyens volontaires pour aller, sur le terrain, aider des victimes des inondations.

La fête nationale est souvent synonyme de musique, de bals et de liesse.

A Villers, cela fait deux ans qu'elle est l'occasion de manifester une vraie solidarité entre ceux qui ont souffert ou qui souffrent, et ceux qui cherchent à atténuer les souffrances des autres.

Les crises (sanitaire, guerre en Ukraine, flambée des prix de l'énergie, ...) qui se succèdent impactent notre moral.

Mais elles sont aussi être l'occasion de se serrer les coudes et de vivre des beaux moments de solidarité et d'émotion.

Le malheur des uns ne doit pas faire le bonheur des autres, mais bien la solidarité de tous.

Puisse cet arbre, fragile mais important (à l'image des valeurs qu'il symbolise), nous le rappeler.

François Wautelet, Bourgmestre
Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré,
Marie Vandeuren, Echevin(e)s
Philippe Ancion, Président du CPAS

Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

Coordination rédactionnelle :


Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

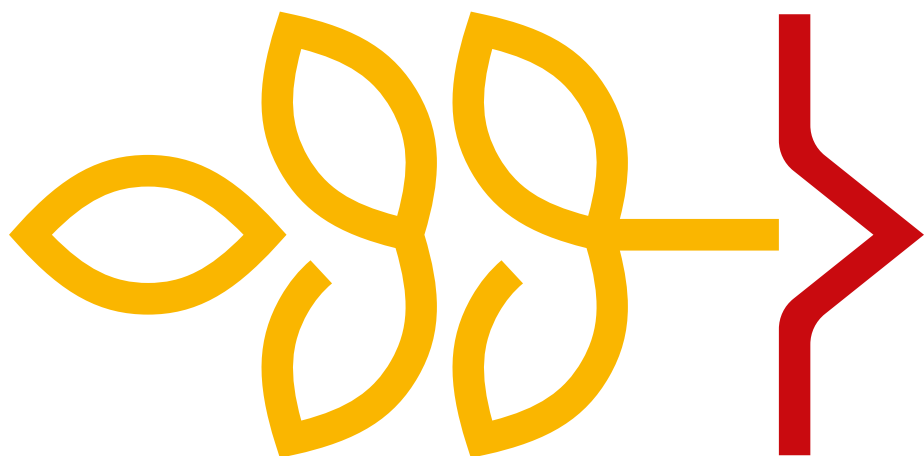
Prochaine parution du 4530 :

Janvier 2023

Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

Retrouvez l'information sur :

 Commune de Villers-le-Bouillet



Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	-	8h30 — 12h	-	8h30 — 12h	8h30 — 12h <i>sur rendez-vous</i>
Après-midi	13h30 — 18h30 <i>sur rendez-vous</i>	-	13h30 — 18h30 <i>sur rendez-vous</i>	-	-

Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence sur rendez-vous le lundi et le mercredi de 16h à 18h30 (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 **sur rendez-vous préalable uniquement.**

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 18h30 **sur rendez-vous préalable uniquement.**

De nouveaux horaires pour l'administration communale

L'administration communale de Villers-le-Bouillet a modifié ses horaires d'ouverture au public le 1er octobre. Parmi les nouveautés, la Commune sera accessible une deuxième après-midi sur la semaine, avec une deuxième permanence du Service Population & Etat civil en soirée.

Forte de l'expérience vécue durant la période liée au **coronavirus-Covid 19**, mais également suite aux demandes de citoyens exprimées notamment dans l'enquête de communication menée en 2021, la Commune de Villers-le-Bouillet a revu le règlement de travail de son personnel. Dans ce cadre, une réflexion a été menée sur l'accessibilité de l'administration communale au public, en termes d'heures d'ouverture.

L'ouverture sur rendez-vous semble satisfaire une partie de la population, le temps d'attente au guichet étant réduit, alors que d'autres préfèrent venir à l'improviste. Des périodes d'ouverture supplémentaires en dehors des heures traditionnelles de bureau étaient également demandées. L'ensemble de ces facteurs ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration des nouveaux horaires d'ouverture au public.

Depuis le premier octobre, l'administration communale est accessible :

- **Le lundi et le mercredi après-midi**, de 13h30 à 16h, sur rendez-vous. Une permanence du Service Population & Etat civil est également organisée de 16h à 18h30 sur rendez-vous ces deux jours-là.
- **Le mardi et le jeudi matin**, de 8h30 à 12h, **sans rendez-vous**. Une permanence du Service Population & Etat civil est également organisée sur rendez-vous le mardi matin dès 7h30.
- **Le vendredi matin**, de 8h30 à 12h, **sur rendez-vous**.

Une permanence du Service Cadre de Vie est également organisée chaque premier mercredi du mois jusque 18h30 au plus tard sur rendez-vous. Attention, les permanences du Service Population & Etat civil et du Service Cadre de Vie sont supprimées du 1er juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 1er janvier.

> La prise de rendez-vous s'effectue directement auprès du service concerné, par téléphone au 085 616 299.

En dehors de ces horaires, de nombreux documents peuvent également être commandés 24h/24 et 7 jours/7 via le guichet en ligne de la Commune de Villers-le-Bouillet.



Les 10 et 11 novembre, on commémore l'Armistice

La Première guerre mondiale prenait fin le 11 novembre 1918. Chaque année, les associations patriotiques de l'entité villersoise et l'Administration communale commémorent l'**Armistice** signé entre les Alliés et l'Allemagne. Elles invitent d'ailleurs la population à arborer les couleurs nationales en ce jour de fin de la Grande Guerre.

En cette année, le passage du Relais sacré s'effectuera le jeudi 10 novembre. En hommage à ceux qui sont morts pour la Patrie et qui ont se sont battus pour défendre nos libertés, il effectuera le parcours suivant :

Jeudi 10 novembre 2022

- **10h - Warnant-Dreze** : cérémonie du Relais Sacré avec dépôt de fleurs et discours
- **10h30 - Vieux-Walleffe** : cérémonie du Relais Sacré avec dépôt de fleurs et discours
- **11h - Vaux-et-Borset** : cérémonie du Relais Sacré avec dépôt de fleurs et discours. Verre de l'amitié à la maison de quartier.
- **13h45 - Villers-le-Bouillet** : cérémonie du Relais Sacré avec dépôt de fleurs et discours. Verre de l'amitié à l'administration communale.
- **17h - Fize-Fontaine** : cérémonie du relais Sacré avec dépôt de fleurs et discours.

Vendredi 11 novembre 2022

- **10h - Fize-Fontaine** : Messe à la mémoire des victimes de guerre célébrée en l'église Saint-Lambert, de Fize-Fontaine.
- **11h - Warnant-Dreze** : cérémonie au monument et à la stèle (*ancienne maison communale*), dépôt de fleurs et discours. Verre de l'amitié à la maison de quartier de Warnant.
- **11h - Fize-Fontaine** : dépôt de fleurs au monument. Verre de l'amitié à la maison de quartier de Fize-Fontaine.



Dominique Doyen a pris sa retraite

Une figure bien connue de l'administration communale a pris sa retraite le 1er juillet dernier. *Dominique Doyen*, responsable du Service Sports, était entrée à la Commune de Villers-le-Bouillet le 1er août 1996. Basée d'abord au hall des sports avant

de rejoindre la nouvelle administration communale, elle a été nommée en 1997 en tant qu'animatrice – gestionnaire du hall des sports.

Nous lui souhaitons une bonne retraite !





Déposez votre projet dans le cadre du budget participatif

Le deuxième appel à projets relatif au Budget Participatif de Villers-le-Bouillet est lancé !

Vous avez jusqu'au 31 octobre pour déposer vos projets via la plateforme participative jeparticipe.villers-le-bouillet.be ou via le formulaire papier qui peut être obtenu sur simple demande auprès du Service Communication & Relations publiques par mail à communication@villers-le-bouillet.be ou par téléphone au 085 308 827. Un montant de 50.000€ est destiné à la réalisation de différents projets d'initiatives citoyennes au niveau du budget communal.

C'est cette part du budget qui est appelée **Budget Participatif**. Il s'agit d'une opportunité pour les citoyens ou d'autres acteurs de l'entité, à titre individuel ou collectif, de s'impliquer directement dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal.

Les projets qui seront sélectionnés, et puis soumis au vote des citoyens villersois, doivent présenter un intérêt pour la commune, comporter une dimension collective ou participative, avoir un impact positif sur l'environnement, la dimension sociale ou le cadre de vie et rencontrer l'intérêt général. Les thématiques liées au vivre ensemble, à l'intergénérationnel, à la cohésion des villages et des quartiers, à l'amélioration du cadre de vie pour le plus grand nombre, au développement durable ou à l'amélioration de la biodiversité et de l'environnement sont privilégiées.

Toutes les informations et le règlement relatif au Budget Participatif sont disponibles sur le site jeparticipe.villers-le-bouillet.be ou sur simple demande auprès du Service Communication & Relations publiques.



Un nouveau tracteur pour la fauche des accotements

La Commune de Villers-le-Bouillet continue le remplacement de sa flotte automobile, notamment afin de permettre aux ouvriers communaux de travailler dans de bonnes conditions. Récemment, un **nouveau tracteur** de la marque CASE a été acquis, tout comme un nouveau bras de fauche télescopique avec souffleur.

Ce nouvel équipement est déjà en fonction depuis début septembre et permet à nos ouvriers communaux de bénéficier d'un nouvel outil pour la fauche des accotements de nos voiries. Son coût est de 176 902€ TVAC.



Crédit: @DR

Deuxième campagne de dératisation de l'année 2022

La Commune de Villers-le-Bouillet relance une campagne de dératisation de son territoire. Cette deuxième campagne de l'année 2022 sera menée entre le 24 octobre et le 28 octobre.

Nous vous invitons dès lors à signaler la présence de rats uniquement (*pas de souris, de musaraignes ou de rats musqués*) dans votre propriété ou dans les lieux publics (*ruisseaux, égouts...*) aux abords de votre propriété.

Pour cela, vous pouvez prendre contact avec le Service Travaux & Entretien de la Commune de Villers-le-Bouillet au 085 616 277, via le formulaire ci-dessous ou le formulaire en ligne sur le site internet communal (www.villers-le-bouillet.be).

Une description de la situation vous est demandée afin d'évaluer l'intervention nécessaire.

Ce service est entièrement gratuit.

Inscription à la campagne de dératisation à domicile

Nous vous invitons à renvoyer le talon d'inscription proposé ci-dessous pour bénéficier de ce service >**Renseignements obligatoires** (*sans cela la société de dératisation ne passera pas*)

- Nom, prénom, adresse et n° de téléphone/GSM.
- Expliquez en quelques mots pourquoi des rats se trouvent sur votre terrain (*compost à ciel ouvert, poules, ...*)

Informations importantes :

Nous attirons votre attention :

- Sur le fait que **votre présence est requise** lors du passage de la société de dératisation ;
- Que vos chiens (*si vous en avez*) sont attirés par les produits et doivent donc être enfermés ou à tout le moins éloignés des produits (**ni la société de dératisation, ni l'Administration ne pourra être tenue responsable s'il arrive quoi que ce soit à votre animal de compagnie**).

Talon à rentrer auprès du service Travaux & Entretien, rue des Marronniers 16 ou à renvoyer par mail à nathalie.smulders@villers-le-bouillet.be

Je soussigné(e), M./Mme/Mlle
 domicilié(e) n°
 N° de téléphone/GSM :

> sollicite le passage de la société de dératisation.

Résumé explicatif :

Campagne de déclassement des tombes : vérifiez l'entretien et la validité de votre concession

Une campagne de déclassement des tombes à l'abandon dans les cimetières communaux est actuellement menée par les services communaux. Cette campagne vise tout autant les tombes dont un état d'abandon est constaté que celles dont la durée de la concession est dépassée.

Si vous pensez qu'un état d'abandon/ défaut d'entretien pourrait être constaté sur une tombe de votre famille, elle peut être remise en état par vos soins ou vous pouvez mandater un entrepreneur de votre choix pour effectuer le travail. Attention cependant, tout travail de construction ou de terrassement doit recevoir l'autorisation de l'administration communale afin de pouvoir être effectué.

Pensez également à vérifier la date limite de renouvellement de votre concession ou de celle de votre famille. Celle-ci est maintenant fixée à 30 ans maximum. Il en est de même pour les concessions à perpétuité acquise avant 2009 et l'entrée en vigueur du décret modifiant la législation relative aux funérailles et sépultures. Pour tout renseignement, les responsables des concessions ou les ayants-droits peuvent prendre contact avec le Service Travaux & Entretien au 085 616 291, par mail à cimetieres@villers-le-bouillet.be ou par courrier postal.

Nous rappelons également que différents travaux sont interdits dans les cimetières communaux durant la période de Toussaint, du 25 octobre et le 3 novembre inclus. Il s'agit :

- Du terrassement, de la construction ou du parachèvement de caveaux ;
- Du transport de matériel, de matériaux, de terres ;
- Du placement des monuments et de dalles tombales ;
- Du nettoyage des monuments et des pierres tombales ;
- De la peinture des ornements et sépultures ;
- De l'enlèvement et du transport des mauvaises herbes se trouvant sur les sépultures.



Le Rallye du Condroz et le RS Villersois en novembre

Le début du mois de novembre fait traditionnellement la part belle aux amateurs de sport moteur à Villers-le-Bouillet. Deux épreuves automobiles se déroulent généralement en cette période de l'année sur notre territoire.

Le Rallye du Condroz-Huy se déroulera les 4, 5 et 6 novembre. Deux étapes spéciales se dérouleront, pour tout ou en partie à Villers-le-Bouillet. Le samedi 5 novembre, la spéciale de Villers-le-Bouillet (départ à 8h09 et à 13h44) empruntera les rues Bon-Secours, de Fallais, de Vieux-Waleffe, Lambert Delava, Japin, Saint-Jean, Source de Narméa, Docteur Emile Neuville, Les Cinq Bonniers, Les Communes, Hubert Hanot, Haute Cotaie et de Fize. Le dimanche 6 novembre, la spéciale de Verlaine – Jehay (départ à 11h13 et 15h32) s'élancera de la rue de Bodegnée et empruntera ensuite la rue Au Croiselet avant de poursuivre sur le territoire de Verlaine.



Crédit : @VLB

Une prime « Sport – culture » pour les enfants de 3 à 16 ans

Dans le but d'encourager la pratique sportive et culturelle de manière régulière des enfants et jeunes gens, la Commune de Villers-le-Bouillet accorde une prime annuelle pour l'inscription à un club sportif ou à une association culturelle pour une saison, couvrant tout ou en partie l'année civile en cours.

Quelles sont les activités concernées ?

- les activités sportives organisées par des clubs sportifs,
- les activités culturelles organisées par des associations culturelles.

Quelles conditions dois-je remplir pour prétendre à la prime ?

- avoir entre 3 et 16 ans accomplis au cours de l'année civile,
- être domicilié sur le territoire de la Commune de Villers-le-Bouillet,
- pratiquer l'activité concernée, y compris en dehors du territoire villersois, de manière régulière,
- la prime sera allouée pour une seule activité, une seule fois par année civile et par jeune.

Quel est le montant de la prime ?

Le montant de la prime communale est de 40 euros, par an et par enfant. Si le montant de la cotisation est inférieur à 40 euros, le montant de la prime sera équivalent au montant de la cotisation.

Comment demander la prime ?

La demande de prime doit être introduite auprès du Service Finances & Fiscalité à l'aide du formulaire de demande disponible sur www.villers-le-bouillet.be ou sur simple demande à l'administration communale. Ce formulaire doit être dûment complété et signé par le demandeur de la prime ainsi que par le/la club/association et envoyé au plus tard le 31 décembre de l'année civile.

Une semaine plus tard, les 11 et 12 novembre, le Rallye Sprint Villersois, organisé par le Motor Club hannutois, reprendra quant à lui ses traditionnels quartiers du côté de Fize-Fontaine. L'unique spéciale chronométrée, effectuée à plusieurs reprises par les concurrents, prend son départ depuis la Rue Le Marais et emprunte ensuite les rues suivantes : Au Croiselet, de Verlaine, du Bassin, sous le Pont, Grande Ruelle, Dabée, du Cerf, Jules Pirotte et de Bodegnée. L'ensemble de ces voiries seront interdites à toute circulation, excepté participants et organisateurs, entre 6h et 22h. Le vendredi 11 novembre, des reconnaissances du parcours à allure modérée sont également prévues.

Ces organisations entraineront donc la fermeture de certaines voiries et la prise de mesures de sécurité spécifiques. Les riverains concernés en seront avertis via l'organisateur dans les semaines qui précèdent. Nous vous demandons aussi de respecter les consignes des commissaires de course et de penser à votre sécurité !

La sablière du « Haut-Fays », vers une zone d'accueil pour la faune et la flore mais aussi pour tous les Villersois.



Vous l'aurez peut-être remarqué, mais un nouvel aménagement a fait son apparition sur la butte de sable située au sud de la sablière.



Il s'agit d'un observatoire proposant une vue panoramique à 360° sur l'ensemble du site et sur la vallée de la Paix Dieu toute proche ou encore sur la vallée de la Meuse un peu plus loin.



Vous pourrez y observer de nombreuses espèces en toute discrétion ... Voir sans être vu ! Chevreuils, renards et de nombreux oiseaux s'activent au pied et aux alentours de ce dernier et ne semblent pas être perturbés par cette construction, ni par notre présence.

C'est également un premier lieu d'accueil pour les groupes scolaires en visite sur le site ou pour des enfants en stage. Valérie Binje visite régulièrement la sablière en compagnie de ses petits aventuriers en stage à « l'Ecole des Poulains ». C'est un terrain de jeux et d'observations extraordinaire où la chance peut parfois nous réserver de belles rencontres.



Quelques espèces rares ont fait leur apparition ces deux dernières années : le **Point-de-Hongrie** (*Erynnis tages*) et l'**Azuré du trèfle** (*Cupido argiades*) sont deux petits papillons très discrets volant au ras de la végétation mais dont l'observation demande énormément de patience, tant ils sont nerveux. **Deux nouvelles orchidées** (*rare et protégées*) ont également été observées, l'**Orchis pyramidal** (*Anacamptis pyramidalis*) et l'**Ophrys abeille** (*Ophrys apifera*).

> A noter également le retour des tritons dans la première mare.



D'autres aménagements viendront s'ajouter :

> un parcours didactique d'abord et une classe pour l'école du dehors. En attendant, n'hésitez pas à vous approprier ce site et à le protéger.



Vous pouvez aussi nous communiquer vos observations soit via le site communal ou via la page Facebook du PCDN (*PCDN Villerslebouillet*).



Le gaspillage alimentaire évalué dans nos écoles

> La démarche Zéro Déchet menée par la Commune de Villers-le-Bouillet dans le cadre du programme « Communes Zéro Déchet » ne s'adresse pas qu'à la population. Des actions sont également menées au sein de l'administration communale ou d'autres entités dépendant directement de la Commune. C'est par exemple le cas au niveau de l'école communale de Villers-le-Bouillet.

En 2022, nous avons lancé l'action « Cantines durables » visant à diminuer la quantité de déchets alimentaires issus des cantines scolaires. L'école communale fut désignée « cantine pilote », ce qui a permis de mener un audit « gaspillage » afin de déterminer le comportement de nos jeunes mangeurs et évaluer la quantité de déchets jetés au quotidien.

Les résultats de cet audit sont plutôt satisfaisants.

Le système de commande et la livraison en barquette individuelle permettait de calculer le nombre de portions à préparer. Par ailleurs, les déchets alimentaires résiduels étaient versés dans un seau et permettaient de nourrir divers animaux. « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », comme disait Antoine Lavoisier. Certains points négatifs ont tout de même été relevés, comme le menu qui était parfois peu adapté aux enfants ou le temps alloué au repas.

Ces observations ont permis d'établir un plan d'actions à mettre en œuvre dans les prochains mois. Elles ont également été prises en compte dans le cadre du marché public de livraison des repas chauds à l'école communale.

Un nouveau prestataire a été désigné à l'issue de ce marché, avec un menu et des portions adaptés aux élèves. Un nouveau système de réservation a également été mis en place afin d'éviter au maximum le gaspillage alimentaire et la production de déchets.

En ce début d'année scolaire, des audits du même type vont également être menés dans les implantations maternelles de l'école communale afin de mettre en place des actions permettant de diminuer les quantités de nourriture jetées.



Des fûts à compost en vente à l'administration communale

> Composter présente de nombreux avantages :

- Réduire la quantité de déchets organiques à déposer dans le conteneur vert
- Limiter l'utilisation d'engrais chimiques organiques
- Fertiliser la terre de manière contrôlée et améliorer sa structure
- Renforcer les défenses naturelles des plantes

En collaboration avec Intradel, le service Cadre de vie vous propose des fûts à compost de qualité au prix de 72 € TVAC.

Ces fûts de la marque MILKO ont une contenance de 290 litres avec une tige mélangeuse. Ils sont pourvus d'une grande ouverture latérale pour récupérer le compost et d'une grille de fond permettant une bonne aération.

Vous êtes intéressé ?

Pour commander votre fût ou avoir des renseignements complémentaires, contactez :

Cécile Charlier - service Cadre de vie au 085 61 62 78
ou par mail : cecile.charlier@villers-le-bouillet.be





Des stages variés pour un été dans la bonne humeur

L'été a été riche en stages pour les plus jeunes à Villers-le-Bouillet. Opérateurs publics et privés ont mis les petits plats dans les grands pour proposer diverses activités à nos petites têtes blondes.

La Commune de Villers-le-Bouillet a notamment permis à une centaine d'enfants de 2,5 à 14 ans par jour de s'amuser durant six semaines au travers de la cure de plein air. Répartis en six groupes d'âges, après les traditionnels pas de danse chaque matin, chacun a pu prendre un bon bol d'air de la campagne villersoise via des activités variées et adaptées à chaque tranche d'âges. Tout cela grâce aux deux équipes d'animations (2 fois 15 personnes) placés pour la première fois sous la houlette de Sandy Doneux, la cheffe de plaine. Bonne humeur et esprit vacances étaient au rendez-vous !



En complémentarité de la Cure de plein air, différents opérateurs de l'accueil ont proposé leur programme de stages et ateliers : l'Ecole des Poulains, Melimel N'Co, Les petites Bouilles, Créat'room, Titnana, le RFC Vaux-Borset, le Handball Villers 59. L'opportunité pour les enfants de partir à la découverte de différents sports, des arts créatifs, des animaux de la ferme... !

Nous remercions tous ces opérateurs qui proposent des stages dédiés aux enfants et qui leurs ont apportés des moments de détente, de rire et de découvertes durant cet été !

Vous trouverez toutes les informations concernant ces opérateurs sur le site : www.villers-le-bouillet.be
 > onglet : Accueil Temps Libre.

A la découverte des langues avec l'ASBL Speech Splash

L'ASBL Speech Splash, en collaboration avec le Service d'Accueil Temps Libre (ATL) de la Commune de Villers-le-Bouillet, propose des ateliers d'éveil en langue étrangère durant l'année scolaire.

Au sein de leur école, les enfants ont l'occasion de découvrir une autre langue de manière ludique en petits groupes de 5 à 8 enfants maximum au travers d'une méthode douce et innovante. Ces ateliers se déroulent après 16h.

> Pour tout renseignement et inscription :

SPEECH-SPLASH
 info@speech-spash.be
 0496 08 14 04
 www.speech-splash.be



La Fête d'hiver fait son retour

Le mercredi 21 décembre 2022, une après-midi récréative sur le thème de l'hiver aura lieu. Cette après-midi sera dédiée aux enfants de 4 à 9 ans. Tous les renseignements relatifs à cette organisation parviendront aux enfants concernés dans le courant du mois de novembre.

> Une organisation des Services Jeunesse et Accueil temps libre et de l'ASBL les petites Bouilles.

Tom Close : 0472 22 28 29 – tom.close@villers-le-bouillet.be

> Service Accueil Temps libre :

Jessica Robert : 0478 79 16 36 – jessica.robert@villers-le-bouillet.be





Été solidaire, je suis partenaire 2022

Durant deux semaines, du 12 au 26 août, huit étudiants se sont mis au service de leur commune dans le cadre de l'opération « **Été solidaire, je suis partenaire 2022** » subsidiée par la Wallonie. **Bryan, Clara, Julien, Naëlle, Noah, Norah, Nouria, Pierre** ont retroussé leurs manches pour améliorer et embellir la commune, encadrés par le Plan de Cohésion Sociale et le Service Travaux & Entretien de la Commune de Villers-le-Bouillet.

> **D'autres tâches étaient également au programme de ces deux semaines:** le rafraîchissement des meubles en palette de l'école communale, implantation de Fize-Fontaine, la mise en peinture de bancs dans les implantations scolaires, des travaux d'entretien dans les cimetières de l'entité ou encore le ramassage des déchets et de dépôts sauvages.



Crédit: @VIB

> **Le projet phare de cette édition 2022** était d'embellir l'entrée du cimetière de Villers-le-Bouillet. Aidé par l'artiste plasticien Olivier Chaltin, et en s'inspirant notamment de peintures de Claude Monet, ils ont réalisé une fresque en plusieurs éléments qui est maintenant visible à proximité immédiate des columbariums.

> **Toujours sur le plan artistique**, les étudiants ont souhaité donner un autre visage à l'ancienne administration communale. Des vitraux contemporains ont été créés et installés pour couvrir les fenêtres de la façade avant du bâtiment, ce qui lui donne un autre cachet en attendant sa réaffectation.



Crédit: @VIB



Je cours pour ma forme Session d'automne

Le club Les Eoles propose la deuxième session de l'année du programme « **Je cours pour ma forme** ». Chaque lundi et mercredi, rendez-vous à 19h avec les animateurs du club pour réapprendre petit à petit à courir. La session a repris le lundi 19 septembre, mais les inscriptions sont toujours possibles en ce début de mois d'octobre. Le test de fin de saison est programmé le dimanche 11 décembre. Une cotisation de 30€ est demandée.

Le club propose également des sorties en groupe adaptées aux niveaux des personnes présentes sur des parcours de 7-8 km ou 10-12 km. Ces sorties s'effectuent également le lundi et le mercredi à 19h entre septembre et juin. La cotisation au club pour la saison s'élève à 50€.

Pour toute information sur la session de « Je cours pour ma forme » ou sur les sorties du club, vous pouvez contacter :

> **Yves Brène au 0475 472 331.**





L'écrivain public reprend du service



Nouvellement intégré au Plan d'actions du PCS, le service d'écrivain public reprend du service en cette rentrée et est à la disposition de tous à l'administration communale.

Chaque mercredi de 16h00 à 18h00, *Madame Martine Henrot*, secrétaire indépendante, mettra ses compétences à disposition des citoyens afin de les aider dans la compréhension et/ou la rédaction d'un courrier.

Quelques exemples :

- Il peut s'agir d'un formulaire administratif dont la personne ne perçoit pas bien la teneur.
- Dans d'autres cas, la demande sera l'écriture d'une lettre de renom pour un logement, la rédaction d'un courrier dans le cadre de la recherche d'un emploi ou encore un message à adresser à l'instituteur des enfants.
- Relecture/correction: traitement des fautes d'orthographe, de grammaire, de conjugaison ainsi que la syntaxe pour assurer une meilleure lisibilité des textes.
- Conseils en écriture pour réalisation de documents comme une lettre de motivation, une lettre de réclamation, ...

MODALITÉS PRATIQUES :

Quand ? Chaque mercredi de 16h00 à 18h00.

Où ? Administration communale de Villers-le-Bouillet, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet (dans les bureaux du service Plan de Cohésion sociale).



Credit: @VLB

Gratuité du service.

Avec ou sans RDV.

Info et RDV : Plan de cohésion sociale
mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be
0479 95 14 76 ou 0472 22 28 29

Appel à personnes bénévoles dans le cadre du « Soutien scolaire solidaire »

En ce début d'année scolaire, la Commune de Villers-le-Bouillet, via son Plan de Cohésion sociale (PCS), recrute sous convention de bénévolat du personnel pour accompagner les enfants dans la réalisation de leurs travaux scolaires.

Les prestations s'effectuent entre 1h30 et 3h00 par semaine (suivant vos disponibilités), les lundi et/ou mardi de 15h30 à 17h00 à l'implantation primo-gardienne de l'école communale, Rue de Waremmes 5.

Il n'y a pas de prestation durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les jours de conférences pédagogiques.

La personne intéressée peut être engagée sous convention de bénévolat, rémunérée actuellement à **13,04€ net par heure** de prestation.

La Commune souscrit, en faveur de la personne bénévole, une assurance en RC et AT.

> Votre mission :

Votre mission en tant que bénévole sera d'accompagner les élèves tout au long de l'année scolaire pour l'aide aux devoirs mais aussi de réviser les matières qui n'ont pas été parfaitement assimilées durant les cours.

> Qui peut être bénévole ?

Toute personne de plus de 15 ans, quel que soit son statut : demandeur d'emploi, pré-retraité, retraité, ...

> Néanmoins et au vu de la particularité de la mission, IL CONVIENT DE POUVOIR :

- Avoir une qualité d'écoute pour solliciter les ressources et les compétences des enfants.
- Avoir un bon niveau de culture générale.
- Suivre et encourager les élèves pour leur redonner confiance.
- Faire preuve d'empathie et de générosité.
- S'engager à être régulièrement disponible sur l'année scolaire.

> Comment postuler ?

Les candidatures devront parvenir à la Commune à l'attention du service Plan de Cohésion sociale, rue des Marronniers, 16 à 4530 Villers-le-Bouillet.

> Elles devront se composer :

- d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.
- d'un extrait de casier judiciaire modèle 596.2 de moins de trois mois (à demander au service Population & Etat civil de votre commune).

+ Une expérience avec des enfants, en milieu scolaire ou socio-culturel est considéré comme un atout.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Monsieur Mickaël Lhomme, Chef de projet à l'administration communale, durant les heures d'ouverture au public ou par téléphone au 0479 95 14 76.



Des ateliers relooking pour un nouveau regard sur soi



Le PCS s'associe à Elise Roder, conseillère en image depuis plus de 15 ans et esthéticienne diplômée, et propose des ateliers de relooking en ce mois d'octobre.

En groupe et dans la bonne humeur, Elise Roder proposera aux participantes un regard neuf sur l'apparence. Nous testerons des couleurs, nous apprendrons à nous maquiller, nous découvrirons des trucs et astuces pour s'habiller en seconde main, ...

Qui que vous soyez, quelques soient les difficultés que vous affrontez et avec tout le respect et la précaution nécessaire, nous chercherons la meilleure version de vous-mêmes !

----- MODALITÉS PRATIQUES : -----

Date(s) des ateliers : le jeudi 20 octobre et le vendredi 28 octobre 2022. Séance d'information le mardi 4 octobre 2022.

Horaire(s) : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Lieu : Administration communale de Villers-le-Bouillet – Rue des Marronniers, 16 à 4530 Villers-le-Bouillet.

Participation gratuite.

Info et inscription : Plan de cohésion sociale
mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be - 0479 95 14 76 ou
0472/22 28 29.



Booster votre recherche d'emploi ----- via nos ateliers -----



La Mission Régionale Huy-Waremme et le Plan de Cohésion Sociale de Villers-le-Bouillet vous proposent des ateliers pour booster votre recherche d'emploi !

Rendez-vous à l'administration communale de Villers-le-Bouillet aux dates suivantes :

- **Jeudi 6 octobre de 9h à 16h** – Atelier « Estime de soi »
- **Jeudi 20 octobre de 9h à 12h** – Atelier « Numérique »
- **Jeudi 27 octobre de 9h à 12h** – Atelier « Législation »
- **Jeudi 17 novembre de 9h à 16h** – Atelier « CV et lettre de motivation »
- **Lundi 28 novembre de 9h à 12h** – Atelier « Entretien d'embauche »
- **Jeudi 8 décembre de 9h à 12h** – Atelier « La communication avec un employeur »

Information et inscription auprès du Plan de Cohésion sociale, par téléphone au 0479 95 14 76 ou au 0472 22 28 29 ou par mail à mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be.

La Mission Régionale Huy - Waremme et le Plan de Cohésion Sociale de Villers-Le-Bouillet vous proposent des ateliers pour

BOOSTER VOTRE RECHERCHE EMPLOI

- Jeudi 06 octobre 2022 • de 9h00 à 16h00
ATELIER « ESTIME DE SOI »
- Jeudi 20 octobre 2022 • de 9h00 à 12h00
ATELIER « NUMÉRIQUE »
- Jeudi 27 octobre 2022 • de 9h00 à 12h00
ATELIER « LÉGISLATION »
- Jeudi 17 novembre 2022 • de 9h00 à 16h00
ATELIER « CV ET LETTRE DE MOTIVATION »
- Lundi 28 novembre 2022 • de 9h00 à 12h00
ATELIER « ENTRETIEN D'EMBAUCHE »
- Jeudi 08 décembre 2022 • de 9h00 à 12h00
ATELIER « LA COMMUNICATION AVEC UN EMPLOYEUR »

Administration communale de Villers-le-Bouillet
Salle Marcel Jadot
Rue des Marronniers, 16 - 4530 Villers-le-Bouillet

- ✓ Le menu de vos goûts d'événement
- ✓ Participation libre
- ✓ Respect des mesures sanitaires

Info et inscription auprès du Plan de Cohésion sociale
Par téléphone au 0479/95 14 76 ou 0472/22.819
Par mail à l'adresse : mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be



Un projet d'association de commerçants à Villers-le-Bouillet

Face aux défis sociétaux actuels que connaissent les commerçants, notamment l'incertitude économique et la forte hausse des prix des énergies, il est plus que jamais nécessaire de solidifier le tissu commercial local de Villers-le-Bouillet. Pour ce faire, la mise en commun des efforts des commerçants locaux et des partages d'expérience peut jouer un rôle important.

L'ADL travaille actuellement, en collaboration avec une agence spécialisée dans le conseil en économie sociale, sur un projet de création d'une association de commerçants regroupant tous les commerces ouverts aux publics, s'agissant de commerçants de biens ou de services.

Pour rappel, une association de commerçants a pour objectif de mettre en place une stratégie commune, profitable à tous ses membres, permettant de renforcer l'activité commerciale au sein du village. L'association met en place divers projets communs ou personnalisés en fonction des secteurs, ainsi que des programmes de formation destinés à ses membres.



Une réunion d'information sur le sujet aura lieu prochainement avec les acteurs économiques concernés.

Le Zéro Déchet dans les commerces de Villers-le-Bouillet



Le Zéro Déchet est une démarche qui consiste à mettre en place des actions visant à éviter le déchet, dès la source. Cette démarche s'effectue étape par étape et s'inscrit dans la durée.

En collaboration avec Intradel et l'Administration communale, l'ADL travaille sur le projet « **Contenants Bienvenus** » qui vise à favoriser l'utilisation des contenants réutilisables dans les commerces villersois, et à proposer aux commerçants de devenir des ambassadeurs du Zéro Déchet au sein de la commune. Les commerçants intéressés pourront souscrire au projet en signant une charte à travers de laquelle ils s'engagent à accepter les contenants réutilisables des consommateurs. Une boîte à outils est prévue pour aider les commerçants à amorcer le changement.

Le déploiement du projet est prévu pour le dernier trimestre de cette année, avec une mise en pratique effective visée pour la fin de l'année.

Webinaires et formations **GRATUITS** à destination des commerçants/indépendants

Durant l'année 2022, Digital Commerce et les ADL de la région liégeoise vous proposent, tout comme en 2021, 12 nouveaux webinaires sur la visibilité sur Internet et l'e-commerce en général. Il s'agit de formations, ateliers et conférences pour vous aider à développer votre activité sur la Toile (*présence sur les réseaux sociaux, référencement, Google Business Profile...*).

Des formations (gratuites) en présentiel consécutives aux webinaires auront lieu dans les Centres IFAPME dont celui de Villers-le-Bouillet.

Le programme complet est toujours entièrement gratuit, organisé à distance et à des heures adaptées pour les commerçants/indépendants... **Inscrivez-vous !**

Plus d'infos sur les dates et thématiques vous seront communiquées par mail, via la page Facebook de l'ADL ou sur demande à adl@villers-le-bouillet.be.

Journée de l'Artisan le 20 novembre



SAVE THE DATE : La Journée de l'Artisan se déroulera cette année le dimanche 20 novembre. À cette occasion, nos talentueux artisans villersois vous ouvriront gratuitement leurs portes pour vous faire découvrir leur savoir-faire et partager avec vous quelques secrets de celui-ci.

Un moment convivial et ludique pour toute la famille à ne pas manquer !

Plus d'infos sur le parcours et les visites proposées sur la page Facebook de l'ADL

Clap de fin pour la deuxième édition du Marché local de Villers-le-Bouillet et rendez-vous en 2023 !

Le premier jeudi du mois d'avril à septembre est devenu, depuis l'année passée, un point de repère dans la frénésie de la vie quotidienne des villersois. Pour cause, c'est le jour de leur marché local !

Après la réussite de la première édition en 2021, le défi était non seulement de réussir la deuxième édition, mais aussi de pérenniser le marché à Villers-le-Bouillet. Pour ce faire, il était nécessaire de continuer à attirer le public en variant l'offre. Artisans et producteurs, ils ont été pas moins de 33 exposants à participer au marché cette année.

Le Marché local de Villers-le-Bouillet vise à valoriser les produits locaux et permettre aux artisans d'exposer leur savoir-faire. Certains ont lancé leur activité cette année, d'autres ont créé de nouveaux produits et le marché a été une belle opportunité d'exposition pour ces participants. La fréquentation du marché a été stable, avec une légère baisse en juillet, due notamment à la période des congés. Pour autant, le bilan du sondage effectué auprès des participants est positivement enthousiasmant.

Le défi a été relevé cette année pour la pérennisation du marché, mais l'ADL se tourne déjà vers l'avenir. Dans un esprit d'amélioration continue, l'ADL songe à quelques nouveautés qui pourront être mises en place l'année prochaine.



Le Marché local de Villers-le-Bouillet rempile donc en 2023 pour une troisième édition qui s'annonce au moins aussi passionnante que les deux précédentes !

Ça bouge à Villers-le-Bouillet : bienvenue à de nouvelles activités !

- **Enzybel s'agrandit** : En doublant la capacité du site de production existant dans le zoning, cette société villersoise renforce sa position de leader mondial en tant qu'installation unique de qualité pharmaceutique.
- **Eclo investit 7 millions d'euros pour installer une usine high-tech de 4.200 m2 à Villers-le-Bouillet, début 2023.** De quoi positionner l'entreprise comme un acteur clé du champignon exotique en Europe et produire annuellement 7.000 tonnes de substrats de champignons à partir de résidus organiques recyclés, à l'horizon 2026. Bonne nouvelle pour l'économie locale : la société envisage la création de 20 emplois supplémentaires d'ici 2026, en plus des 12 personnes actuellement employées pour son activité bruxelloise.
- **Marie-Aline Bawin, illustratrice ouvre un atelier d'illustration.** Vous êtes parents, grands-parents, enseignants, vous avez écrits une histoire, votre histoire et vous aimeriez la transmettre ?

Peut-être aussi un livre de recettes ? Vous pouvez l'illustrer (*il ne faut pas savoir dessiner pour faire une magnifique illustration*) et faire imprimer votre histoire sur les plateformes de livres photo ou même dans une imprimerie. Vous aurez ainsi un livre très personnel à offrir à vos enfants, vos petits-enfants, votre classe...

Marie-Aline Bawin vous accompagnera dans cette belle aventure 1 samedi par mois, de 10h à 16h30. Prix de l'atelier 80€ par séance.

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez envoyer un mail à mabawin@gmail.com ou appeler au 0472 78 14 84.

D'autres entreprises sont en bonne voie d'installation dans notre commune... suite au prochain numéro du bulletin communal !



Une prime de 225€ pour du mazout ou du gaz propane en vrac

Tout ménage occupant un logement individuel ou un logement dans une copropriété peut recevoir une prime forfaitaire de 225 € pour une livraison de mazout ou de gaz propane en vrac effectué entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Le demande peut être introduite jusqu'au 10 janvier 2023 inclus en ligne si vous disposez du code PIN de votre carte d'identité (<https://chequemazout.economie.fgov.be>) ou en renvoyant par courrier recommandé le formulaire disponible sur le site du SPF économie <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/mesures-gouvernementales-et/octroi-dune-allocation-de-225#comment-puis-je>

> Pour introduire votre demande, vous avez besoin des éléments suivants :

- une copie de la facture de la livraison
- la preuve de paiement
- votre numéro du registre national
- le numéro d'entreprise (BCE) de votre fournisseur
- dans le cas d'une copropriété, le numéro d'entreprise (BCE) de votre copropriété



Si vous rencontrez des difficultés pour introduire votre demande, le CPAS (rue du Monument 1A, Vaux-Borset) peut vous aider à le faire. Des permanences sociales ont lieu les mardis et jeudis de 9h à 11h ou prenez rendez-vous par téléphone : 019 67 92 00

Le tarif social temporaire pour le gaz et l'électricité pour les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) est prolongé jusqu'au 31 décembre

> Pour savoir si vous pourriez être bénéficiaire de l'intervention majorée, il faut regarder vos revenus de l'année précédente.

L'intervention majorée peut être accordée aux ménages dont le revenu annuel brut imposable ne dépassait pas, l'année précédant la demande (donc en 2021 pour les demandes introduites en 2022, par exemple), 20.292,59 €, augmenté de 3.756,71 € par membre de ménage supplémentaire (montants en vigueur au 1er janvier 2022).

Pour certaines personnes invalide, pensionné, handicapé, chômeur complet depuis au moins 3 mois, indépendant en droit passerelle depuis au moins 1 trimestre, famille monoparentale,... Le calcul se base par contre sur le revenu mensuel de référence (celui du mois qui précède la demande ou celui de la demande) multiplié par 12 (+ les différents avantages). Dans ce cas, le montant de référence à ne pas dépasser est de 23.680,87€, augmentés de 4.383,98€ par membre supplémentaire du ménage (montants en vigueur au 1er août 2022).

Ce statut vous donne des avantages en termes de soins de santé mais également d'autres avantages en termes d'énergie : Allocation de chauffage, tarif social temporaire, de transports en commun : abonnement TEC,...

Pour plus d'informations, c'est auprès de votre mutuelle que vous devez introduire la demande.

Allocation de chauffage: changements pour toutes livraisons entre le 1er juillet 2022 et le 31/12/2022

Pour qui ?

- Les personnes qui bénéficient d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé (BIM)
- Les personnes dont les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépasse pas 22.034,79€ euros majorés de 4.079,35€ par personne à charge (montant au 1er août 2022)
- Les personnes surendettées :
 - > qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivants du Code judiciaire, **et**
 - > qui ne peuvent en outre faire face aux paiements de leur facture de chauffage.

Quel combustible ?

- Le gasoil de chauffage en vrac ou à la pompe
- Le pétrole lampant (type c) en vrac ou à la pompe
- Le propane en vrac (citerne)

Combien ?

- **Allocation pour du combustible en vrac** : Par ménage et par période de chauffe une quantité maximale de 2000 litres est prise en considération pour l'octroi de l'allocation de chauffage. L'allocation varie entre 280 € (prix du mazout < 0.97 €/l) et 720€ (prix du mazout = ou > 1.495 €/l)
- **Allocation pour du combustible à la pompe** : L'allocation forfaitaire pour le gasoil de chauffage à la pompe ou pour le pétrole lampant (type c) à la pompe s'élève à 456 €.

Comment introduire votre demande ?

La demande doit être introduite dans un délai de 60 jours à la date de la facture par courrier postal ou mail auprès du CPAS de votre commune (rue du Monument 1A, 4530 Villers-le-Bouillet ; cpas.villers@cpas-villers-le-bouillet.be) en communiquant les documents suivants :

- Une copie de la carte d'identité du demandeur ;
- Une copie de la facture ou du bon de livraison ;
- Pour les personnes surendettées, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

Lorsque cinq Villersois ont souhaité créer un club de Padel dans le village, demandant un soutien communal, Videm a immédiatement marqué son intérêt : occasion de mettre sur pied le premier partenariat public-privé de l'entité, augmentation de l'offre sportive moyennant la mise à disposition d'un terrain, soutien à des jeunes qui investissent et s'investissent pour pratiquer leur sport dans une structure familiale locale, ...

L'opposition s'était quant à elle répartie entre votes contre et abstentions. Depuis lors, le projet a mûri et ses porteurs sont venus le présenter au conseil communal du 6 septembre.

Ils ont été acclamés à l'unanimité, chacun s'accordant désormais à reconnaître la qualité du projet. Cet exemple démontre que gérer, ce n'est pas tenter de plaire à tout prix, ni s'abstenir de peur de déplaire.

Gérer, c'est analyser et prendre la décision que l'on estime la plus opportune, quitte à devoir convaincre et expliquer. Videm a été confronté à la même situation lorsqu'il s'est agi de gérer la société communale de titres-services, qui se dirigeait droit vers une faillite. Notre Président du conseil d'administration avait alors sollicité l'accord des administrateurs pour mettre la société en liquidation et négocier la reprise de l'intégralité du personnel par une structure plus grande et viable. L'opposition (via ses administrateurs) s'était abstenue. Tout en admettant aujourd'hui que la solution était judicieuse.

Le but n'est pas de jeter la pierre à qui que ce soit. Il est permis de se tromper, et l'abstention est souvent une option prudente et confortable. Mais en des temps difficiles, nous entendons quant à nous continuer à prendre et assumer nos responsabilités, en ayant toujours à l'esprit le seul intérêt général.

*Chères Villersaises,
chers Villersois,*

Des mérites sportifs

Notre commune regorge de talents sportifs !

Au mois de juin, nous avons décerné les mérites sportifs, le choix n'en a pas été simple au vu des candidatures reçues.

Dans la catégorie Mérite Collectif, a été mis à l'honneur l'équipe U12 filles de la Villersoise Basket Club. Un superbe palmarès pour ces jeunes filles : Championne de Belgique 3 contre 3, deux coupes AWBB et la coupe Tilia ! Le championnat a repris et nul doute que les succès seront au rendez-vous.

Dans la catégorie Bénévole, a été mis à l'honneur Monsieur Thierry Bernimoulin. Investi au sein du club Handball Villersois 59 comme secrétaire, il en est aussi entraîneur et a relancé les sections jeunes, avec aujourd'hui une cinquantaine de jeunes de 7 à 16 ans ! Bravo

Un coup de cœur du Jury pour Monsieur André Dethier. Ce n'est pas un exploit qui était mis à l'honneur mais une carrière sportive remarquable pour cet amoureux du sport : basketteur, entraîneur, marathonien, alpiniste, médaille d'argent au championnat du monde de natation en eau froide ! Le sport est une véritable passion pour lui.

Dans la catégorie Mérite Individuel, la natation était mise à l'honneur, Mademoiselle Alisée Pisane, à seulement 19 ans, se qualifiait pour les championnats d'Europe du mois d'août avec un superbe chrono. Cette performance devait être mise à l'honneur !

Un cocorico Villersois

Notre lauréate, Alisée Pisane, a pulvérisé le record de Belgique sur 1500 m et s'est qualifiée pour la finale, avec à la clef une superbe 8ème place ! Nous partageons sa fierté et ne pouvons qu'à nouveau la féliciter, ainsi que sa famille, le sport de haut niveau étant particulièrement exigeant.

La rentrée

Le mois de septembre et sa rentrée sont passés. Nos enfants ont repris le chemin de l'école avec un nouveau calendrier scolaire. Nous leur souhaitons une belle année !

Le groupe GénérationS4530

« Y'a plus de saisons ma bonne dame ! »

L'été 2022 aura une fois encore été exceptionnel ! Point de réjouissance : nous n'en avons cure des barbecues et des plonges dans la piscine. Oiseaux de mauvais augure que nous sommes, nous vous parlions déjà en 2018 d'un été caniculaire ; or, celui que nous venons de vivre est sans commune mesure avec nos observations d'alors... S'il « a toujours fait chaud, c'est l'été après tout », l'état des jardins, des cours d'eau et les couleurs offertes par la végétation en plein mois d'août, déjà parée de ses tons d'automne, ne peut nous laisser indifférents sur les changements climatiques que nous subissons sur une échelle de temps bien trop courte pour être « normale ». Ce ne sont plus de lointaines perspectives; aujourd'hui, nous les vivons !

D'aucuns nous demanderont si cela doit encore être une priorité, à l'heure où nous sommes étranglés par la hausse du prix des produits énergétiques et où beaucoup d'entre nous, face à leur facture régularisation et aux acomptes mensuels faramineux, se posent la question de savoir s'ils tiendront le coup cet hiver.

La question ne devrait pas se poser... Ce que ces deux phénomènes démontrent, c'est notre impuissance face à une culture de la croissance infinie, prônée depuis des décennies, et qui, si elle nous a apporté un certain confort, nous a également rendu totalement dépendants. Incapables de nous retourner sans régresser du fait de notre incapacité à rebondir, nous subissons de plein fouet la crise énergétique et climatique, avec, en toile de fond, l'injustice d'un système qui délaisse bon nombre de ses citoyens.

Toutes nos excuses à ceux et celles qui jugeront nos propos trop amers, trop catastrophistes ou trop peu centrés sur l'actualité de notre commune... Mais immanquablement, urgemment et collectivement, il nous faut nous poser la question du monde que nous voulons laisser à nos enfants !

Bonjour,

Après ces deux mois de vacances estivales, nous espérons que tous les élèves, enseignants, directions, personnels d'entretien et d'encadrement ont bien repris le chemin de l'école. Nous leur souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année.

Qui dit rentrée scolaire dit aussi rentrée sportive et/ou culturelle. Vous pourrez retrouver sur le territoire de la commune de nombreuses activités.

N'oubliez pas que le groupe Ensemble a instauré lors de la précédente législature une prime sport/ culture de 40€ par an et par enfant. Retrouvez tous les renseignements et le formulaire sur le site de la commune afin de pouvoir en bénéficier.

Vous aurez peut-être appris ou constaté que le collège communal a décidé de ne pas réparer le car communal en panne depuis quelques mois. Ce car permettait à l'ensemble des élèves de l'entité, aux enfants fréquentant les petites Bouilles ou encore la cure de plein air, ... de se rendre en sorties ou encore aller à la piscine dans le cadre des obligations scolaires. Ce car offrait une grande flexibilité et un service de grande importance. Pour une partie des bénéficiaires la commune a décidé de confier cette mission à une société privée. Pour les autres nous espérons qu'une solution durable pourra être trouvée...

A bientôt,

Le Groupe Ensemble



4530 choses à vivre

Samedi 8 octobre

• Souper d'automne

L'Amicale Fizoise organise son souper d'automne à la maison de quartier de Fize-Fontaine à partir de 18h. **Informations :** Martine Copée 0486 02 71 95 ou Christophe Londot 0473 97 62 91

Lundi 17 octobre

• Collecte de sang

La Coirx-Rouge de Belgique organise une collecte de sang entre 17h30 et 19h30 à l'administration communale.

Dimanche 23 octobre

• Dîner automnal

L'Amicale des pensionnés de Villers-le-Bouillet vous convie à son dîner automnal au Grill-on-Vert à Jehay. **Réservation** auprès de Freddy Vanlys et Francine Dieu au 085 23 37 30 ou au 0495 47 74 24.

Samedi 29 octobre

• Halloween à Villers-le-Bouillet

Fest'Villers, le comité des fêtes de Villers-Le-Bouillet, invite petits et grands à une balade animée le samedi 29/10. Rendez-vous à l'école Saint-Martin à 18 heures. Au retour, soupe de la sorcière, chocolat chaud et bonbons offerts à tous les participants, et bal des petits sorciers..

Dimanche 30 octobre

• Halloween à Vaux-et-Borset

Soirée Halloween à partir de 16h organisée par La brigade des grands kids. Animations, bar et restauration sont prévus. **Informations :** 0472 46 17 03 ou 0472 69 82 93.

Lundi 31 octobre

• Halloween à Warnant-Dreye

Le Comité des Fêtes de Warnant-Dreye organise des animations Halloween à la maison de quartier de Warnant, suivies d'un cortège dans les rues du village.

• Halloween à Fize-Fontaine

Cortège de Halloween dans les rues de

Fize-Fontaine à partir de 19h. Départ rue Chalais à Fize-Fontaine. **Informations :** Martine Copée 0486 02 71 95 ou Christophe Londot 0473 97 62 91

Samedi 12 novembre

• **Rallye Sprint Villersois dans les rues de Fize-Fontaine.**

Samedi 26 novembre

• Saint-Nicolas à Warnant-Dreye

Le Comité des Fêtes de Warnant-Dreye organise des activités autour de la Saint-Nicolas.

Dimanche 27 novembre

• Fête de l'Arbre

Traditionnelle distribution d'arbres à l'administration communale de Villers-le-Bouillet. Plusieurs stands seront également présents dans la salle du Conseil communal.

Samedi 3 décembre

• Repas boudin et bûchettes de Noël

Repas organisé par l'Amicale des pensionnés socialistes de Villers-le-Bouillet. **Informations :** Christophe Londot - 0473 97 62 91

Dimanche 4 décembre

• Cortège de saint Nicolas

L'Amicale Fizoise met en place un cortège dans les rues de Fize-Fontaine à partir de 8h. Départ devant l'église de Fize-Fontaine. **Info et réservation :** Me Bawin au 0471 25 94 07 ou Me Georgy 0499 98 46 68

Vendredi 9 décembre

• Souper jambonneau

La RJS Fizoise organise un souper jambonneau à l'occasion de la Saint-Nicolas des équipes de jeunes.

Samedi 10 et dimanche 11 décembre

• Marché de Noël

Marché de Noël sur la place de l'Eglise à Warnant proposé par le Comité des Fêtes de Warnant-Dreye.

Mercredi 14 décembre

• Noël au Théâtre

Le Comité Culturel de Villers-le-Bouillet vous invite à venir découvrir avec vos enfants un spectacle tout public intitulé «Le tout petit monsieur» à 15h. Le spectacle sera suivi d'un goûter. **Lieu :** Salle de l'école Saint-Martin - **Prix :** 4€ (avec goûter offert) **Réservation obligatoire :** 085 31 24 46 (Centre Culturel d'Amay).

Samedi 17 décembre

• Goûter de Noël

L'Amicale des pensionnés de Villers-le-Bouillet organise son goûter de Noël à la maison de quartier de Villers-le-Bouillet. **Réservation** auprès de Freddy Vanlys et Francine Dieu au 085 23 37 30 ou au 0495 47 74 24.

• Visite du Père Noël et tartiflette

La brigade des grands kids organise une visite du père Noël et un souper tartiflette à partir de 18h à Vaux-et-Borset. **Informations :** 0472 46 17 03 ou 0472 69 82 93.

• Souper de Noël

Organisation de l'Amicale Fizoise à la maison de quartier de Fize-Fontaine à partir de 18h. **Informations :** Martine Copée 0486 02 71 95 ou Christophe Londot 0473 97 62 91

Dimanche 18 décembre

• Marche ADEPS

Marche Adeps organisée par l'Amicale Fizoise au départ de la maison de quartier de Fize-Fontaine à partir de 7h. **Informations :** Lesly Tummino 0476 28 87 88.

Dimanche 8 janvier

• Dîner choucroute

La RJS Fizoise vous convie à son dîner choucroute.

Etat civil

> DÉCÈS

Michel BRUYÈRE (17/05/2022) de Vaux-et-Borset
Ghislain HORGE (28/06/2022) de Fize-Fontaine
Patrick MARCHAL (05/07/2022) de Villers-le-Bouillet
Marcel LAMPROYE (11/07/2022) de Villers-le-Bouillet
Andrée HAINAUT (19/07/2022) de Villers-le-Bouillet
Christiane LABEYE (28/07/2022) de Villers-le-Bouillet
Danielle MESTREZ (29/07/2022) de Villers-le-Bouillet
Micheline DAIGNEUX (29/07/2022) de Warnant-Dreye
Jules COLLARD (17/08/2022) de Villers-le-Bouillet
Claudine DELIN (19/08/2022) de Villers-le-Bouillet
Marcel MÉLON (23/08/2022) de Fize-Fontaine
Gilberte GIGOT (31/08/2022) de Villers-le-Bouillet

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.

> NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de :

Lison – Edouard – Gonzalo – Auguste – Leyla – Axel – Eloïse
– Antoine – Aria – Nina – Ambre – Léa – Léon – Mylena – Alix
– Lucien – Gaël

Félicitations à tous !

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et par souci d'exhaustivité, nous ne publions plus d'autres informations relatives à l'Etat civil.